



## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

**Présidence** de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

**Étaient présents :**

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

**Secrétaire :**

M. Patrick BONTEMPS.

**Absents :**

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

**Procurations de vote :**

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

**OBJET :** 8 - Personnel Communal - Prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire - Approbation du programme pluriannuel

**Personnel Communal**  
**Prolongation du dispositif d'accès à l'emploi titulaire**  
**Approbation du programme pluriannuel**

**Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL**

L'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et le décret 2012-1293 du 22 novembre 2012 modifié par le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016, prolonge de deux années, soit du 13/03/2016 au 12/03/2018, le dispositif de recrutements réservés d'accès à l'emploi titulaire.

Ce dispositif permet à certains agents contractuels de droit public de devenir fonctionnaires, si l'employeur le prévoit.

Pour cela, en application de l'article 8 du décret du 22/11/2012, il convient d'établir un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire qui détermine, en fonction de nos besoins et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences :

- les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés,
- le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements,
- leur répartition entre les sessions successives de recrutement.

Pour établir le programme qui vous est proposé, un recensement des contractuels éligibles au dispositif «d'accès à l'emploi titulaire» a été effectué.

Conformément à la procédure applicable, ce programme a été soumis préalablement à l'avis du Comité Technique accompagné :

- du bilan portant sur la mise en œuvre du plan de résorption de l'emploi précaire pour la période du 13/03/2012 au 12/03/2016,
- du rapport sur la situation des agents remplissant les conditions requises pour prétendre à la prolongation du dispositif de titularisation pour la période du 13/03/2016 au 12/03/2018.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés individuellement du contenu du programme pluriannuel et des conditions de nomination dès lors qu'un poste correspondant à leur grade est ouvert. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.

Le programme pluriannuel d'accès pour la Ville de Besançon est ainsi défini en fonction des besoins et des objectifs de la collectivité en matière de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, et également dans le respect des contraintes budgétaires. Le programme prévoit l'ouverture des postes suivants :

Grades emplois	Mode de recrutement (sélection professionnelle ou recrutement réservé)	Nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement de la collectivité et des objectifs GPEC		
		Année 2017	Année 2018 (jusqu'au 12/03/2018)	Nombre total de postes
Grade d'attaché <i>chargé de publication</i> <i>chargé de mission</i> <i>chargé de</i> <i>communication</i> <i>chef de service</i>	Sélection professionnelle		7 (maxi)  2 3 1  1	7 (maxi)  2 3 1  1
Nombre de postes réellement ouverts sera fonction de l'examen individuel (maxi 7)				
Grade d'adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe <i>adjoint de gestion</i> <i>administrative</i>	Sélection professionnelle	1  1		1  1
Grade d'ingénieur  <i>cadre expert</i>	Sélection professionnelle		1 (maxi)  1	1 (maxi)  1
Nombre de postes réellement ouverts sera fonction de l'examen individuel (maxi 1)				
Grade d'ETAPS  <i>surveillant de bassin</i>	Sélection professionnelle	1  1		1  1
Grade d'auxiliaire de puériculture de 1 <sup>ère</sup> classe <i>auxiliaire de puériculture</i>	Sélection professionnelle	2  2		2  2

Ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle qui sera organisée en interne sous la présidence d'une personnalité qualifiée désignée par le Président du Centre de Gestion du Doubs, et un fonctionnaire d'au moins la même catégorie que le grade d'accès et l'autorité territoriale ou une personne qu'il désigne.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrit dans notre programme pluriannuel.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- autoriser M. le Maire ou Mme l'Adjointe au personnel à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

**Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.**

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
La Première Adjointe



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 29 SEP. 2017



Contrôle de légalité